

# La situation des finances publiques à La Roque d'Anthéron : Eléments de réflexion

Nicolas Gravel  
Conseiller municipal  
Février 2009

L'objet de cette note est de présenter un bilan de la situation des finances publiques de la commune de La Roque d'Anthéron. Réélu par une courte majorité pour un troisième mandat en 2008, le maire de la commune a toujours fait de sa gestion financière l'un des éléments phares de son bilan. A l'en croire, il aurait assaini les finances publiques de La Roque en diminuant la dette tout en réduisant la pression fiscale. Il aurait, en outre, atteint ces objectifs sans altérer la quantité ou la qualité des services publics et des équipements auxquels ont accès les habitants de notre commune. L'opposition municipale, à laquelle j'appartiens avait, lors de la campagne électorale, mis quelques bémols à cette partition d'auto satisfecit.

Bien qu'elle soit rédigée par un membre de l'opposition municipale, cette note ne se veut pas polémique. Son objet est, simplement, de porter à l'attention du public des éléments statistiques permettant d'apprécier et de mettre en perspective la situation des finances publiques de notre commune. Chacun et chacune pourra, à la lumière de ces éléments, se forger son appréciation du bilan du maire actuel en la matière, et envisager des directions qu'il peut paraître opportun d'emprunter pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Les éléments statistiques présentés dans cette note sont examinés à la fois à travers le temps - sur la période 1991-2006 ou 2001-2006, et à travers l'espace, en comparant la situation de La Roque avec celle prévalant dans dix autres communes voisines de taille comparable. Si, comme le dit l'adage, « comparaison n'est pas raison », il paraît difficile d'apprécier la situation d'une commune sans points de référence. Les données dont sont extraits ces éléments viennent du ministère des finances ([www.colloc.minefi.gouv.fr](http://www.colloc.minefi.gouv.fr)) et de l'INSEE (en partenariat avec la Direction Générale des impôts).

## 1) La Roque d'Anthéron : une commune pauvre et inégale, avec une forte croissance de population

Le tableau suivant présente quelques statistiques descriptives générales concernant les communes considérées.

Ce tableau met d'abord en évidence les deux tristes réalités suivantes :

- 1) La Roque est, dans les 11 communes considérées, celle où le **revenu fiscal médian est le plus faible** et
- 2) elle est la commune où les **inégalités de revenus sont les plus élevées**.

Rappelons que le revenu fiscal est celui qui est calculé lors de la déclaration d'impôt sur le revenu. Il est calculé au niveau du foyer fiscal. Le revenu fiscal *médian* d'une commune est le revenu qui sépare exactement en deux la population de ménages de cette commune. Ainsi, à La Roque en 2006, la moitié des ménages touchaient un revenu fiscal annuel inférieur à 22

700 euros alors que les ménages de l'autre moitié touchaient un revenu fiscal supérieur à cette somme. Par comparaison, ce revenu médian est proche de 35 700 euros à Rognes, la commune la plus riche de notre ensemble. La faiblesse du revenu autour duquel se répartissent les revenus des ménages rocassiers est évidemment une triste réalité dont nous sommes conscient, et sur lequel notre pouvoir d'action reste limité. Mais elle doit être gardée en mémoire pour apprécier l'ampleur des efforts fiscaux qui sont demandés à nos contribuables pour financer les dépenses de la commune.

Commune	Revenu fiscal médian en 2006 (euros)	Indice d'inégalité (Gini) en 2005	Population (2008)	Croissance annuelle (%) de la population entre 1999 et 2008
Alleins	31 931	0,353	2 368	1,93
Charleval	25 192	0,371	2 324	1,60
Jouques	31 575	0,372	3 979	2,37
Lambesc	31 265	0,387	8 399	1,06
Mallemort	26 905	0,378	5 590	1,65
Meyrargues	27 342	0,395	3 460	0,65
Peyrolles	28 956	0,348	4 309	1,28
Le Puy Ste-Rde	31 629	0,386	5 199	0,95
Rognes	35 695	0,403	4 598	1,11
<b>La Roque</b>	<b>22 700</b>	<b>0,412</b>	<b>5 057</b>	<b>1,41</b>
St-Cannat	34 570	0,369	5 294	1,92

La Roque bat également le record, parmi les communes examinées ici, d'inégalité de revenu, en affichant un coefficient de Gini de 0,412 (la valeur de ce coefficient dans la France entière est de 0,36). Le coefficient de Gini est l'une des mesures les plus utilisées d'inégalité de revenu. Ce coefficient peut s'interpréter comme la somme des écarts de revenus entre tous les individus d'une population, rapportée à la taille de la population et au revenu moyen de cette population. Plus ce coefficient est élevé, plus l'inégalité est grande. Le fait que ce coefficient soit de 0,412 à La Roque est symptomatique d'écarts de revenus particulièrement importants entre nos concitoyens. Non seulement les revenus des foyers rocassiers se dispersent-ils de part et d'autres d'une médiane faible, mais ils se dispersent beaucoup plus à La Roque qu'ailleurs dans la région.

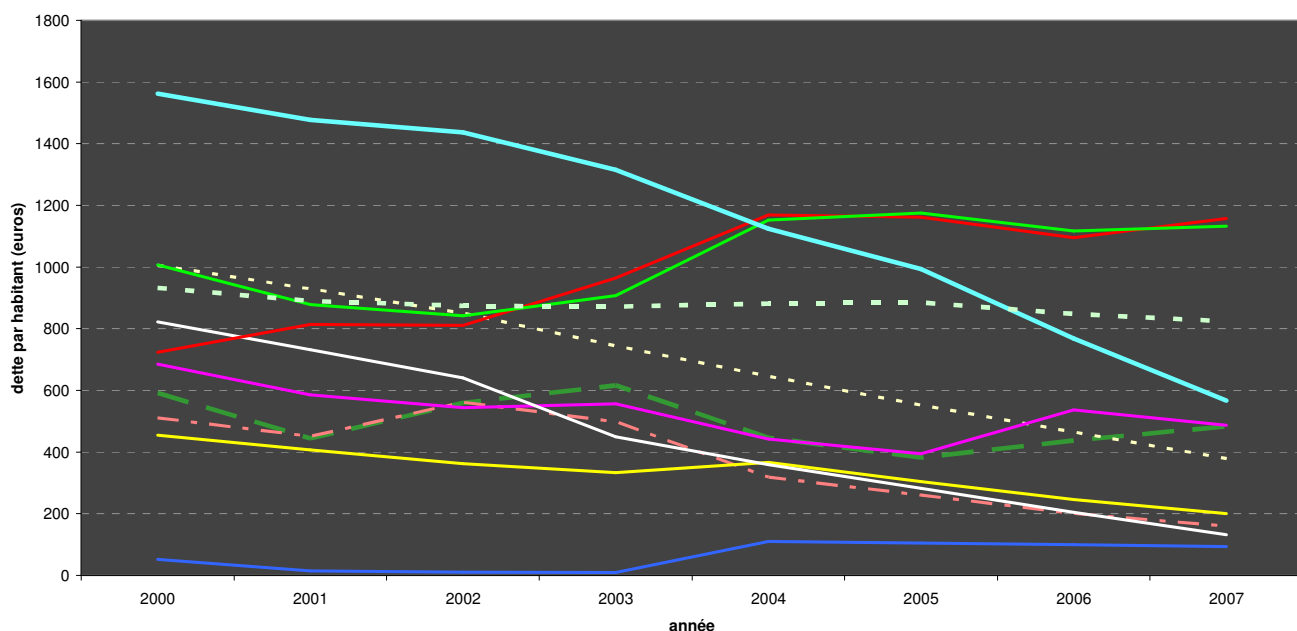
L'autre observation importante qui peut être tirée de ce tableau concerne le rythme d'accroissement de la population dont a été l'objet le village. Dans ce domaine, La Roque ne bat pas de record parmi les communes du tableau, même si elle fait plutôt « bonne » figure – si l'on juge que la croissance démographique est une bonne chose –, en se classant au 6<sup>e</sup> rang des communes considérées, derrière Jouques, Alleins, St-Cannat, Charleval et Mallemort. On remarque que les communes qui ont connu les plus fortes croissances démographiques dans les 10 dernières années tendent à être celles où les prix du foncier étaient relativement faibles par rapport aux normes de la région. Ces communes ont donc constitué des cibles privilégiées de ménages désireux de se loger à relativement bon marché.

## 2) La Roque, une commune de moins en moins endettée.

L'emprunt est un moyen souvent utilisé par les communes pour financer leurs dépenses dites d'équipement (ou d'investissement). Si des emprunts bien effectués et utilisés pour financer des équipements utiles aux habitants peuvent constituer des stratégies de développement légitimes, il faut s'assurer que le remboursement échelonné de ces emprunts ne grève pas de manière indue le budget de la commune. L'actualité récente nous a également appris qu'il faut prendre garde à la nature des emprunts que l'on contracte à cette fin. Si les emprunts à taux variables présentent l'avantage d'offrir, en moyenne, un coût du crédit plus faible, ils comportent des risques d'envolées des taux dont l'ampleur peut être importante. Le maire a précisé, lors de ces vœux à la population pour l'année 2009, que la commune de La Roque ne détenait pas d'emprunts à taux variables.

Il n'empêche que La Roque restait, en 2007, une commune dont l'endettement est supérieur à la moyenne des communes voisines, même s'il convient de reconnaître que la situation s'est considérablement améliorée dans les 10 dernières années. La figure 1 montre l'évolution, entre 2000 et 2007, de la dette publique communale rapportée au nombre d'habitants dans les 11 communes du tableau 1. Ainsi, on remarque qu'à la fin 2007, chaque rocassier supportait une dette municipale d'un peu moins de 600 euros. Ce niveau d'endettement n'est pas négligeable, et n'était dépassé, à la fin 2007, que par trois communes de notre ensemble : Peyrolles, Rognes et St-Cannat. Mais le progrès par rapport à la situation qui prévalait jusqu'en 2003, où La Roque caracolait en tête, et par une large marge, des communes les plus endettées du secteur (plus de 1600 euros par habitant en 2000) est appréciable. Si la tendance à la réduction de la dette se maintient pour 2008 comme on nous l'annonce, La Roque devrait rejoindre la moyenne d'endettement par habitant des communes de notre échantillon.

Figure 1: Dette publique par habitant



Remarquons que, si l'on excepte les communes de Peyrolles, Rognes et St-Cannat qui tendent à garder un niveau - élevé - de dette par habitant, la baisse de l'endettement par habitant est une tendance qui s'observe dans toutes les communes de notre ensemble. Le caractère relativement spectaculaire de cette baisse dans notre commune vient du fait que La Roque partait de très haut

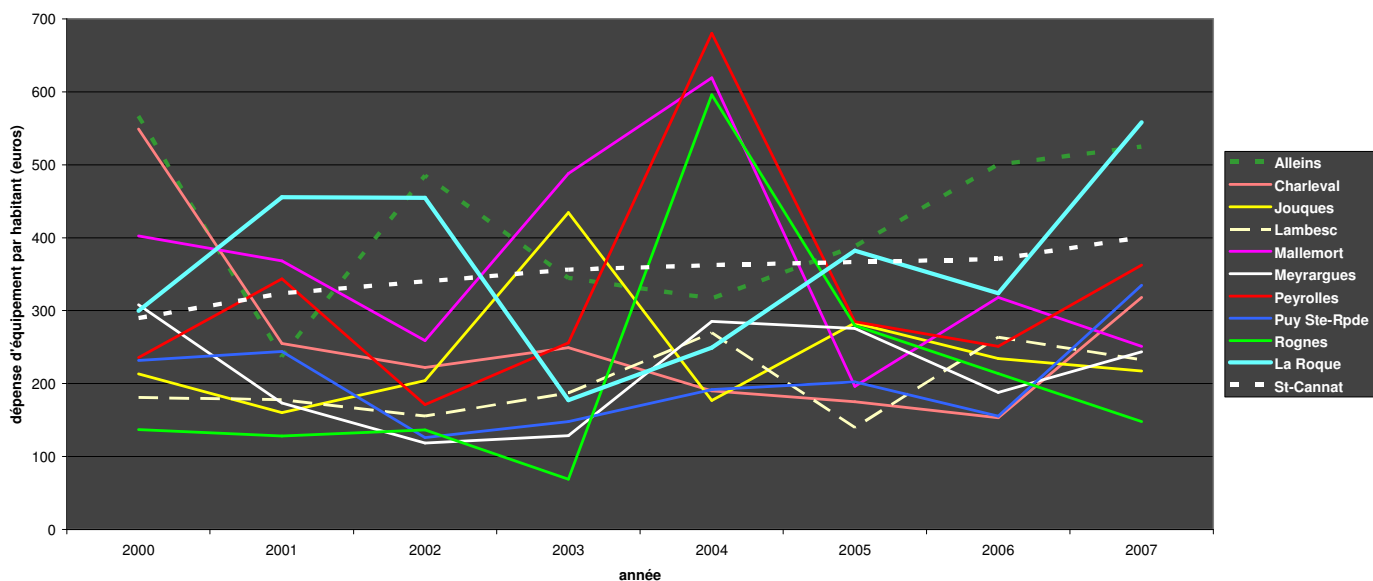
Observer l'évolution d'une dette est une chose. Comprendre les forces qui sont à l'origine de cette évolution en est une autre. Comment la commune est-elle parvenue à réduire son endettement ?

### 3) La Roque, une commune qui investit beaucoup, malgré sa dette

Une dette, la chose ne surprendra personne, est le résultat d'emprunts. Ces emprunts ont servi, lorsqu'ils ont été contractés, à financer des actifs dont la commune a bénéficié. Dans la mesure où les emprunts qui ont généré la dette ont financé l'acquisition d'actifs et d'équipement, on pourrait s'attendre à ce que ce soit l'acquisition de ces équipements qui ait fait les frais des efforts de remboursement de dette consentis par notre commune dans les dernières années. De même, on s'attend qu'un ménage qui a emprunté pour acheter une voiture et une maison n'achète pas de nouvelles voitures et de nouvelles maisons pendant la période où il rembourse ses emprunts.

La figure 2, qui décrit l'évolution comparative, dans les onze communes de notre ensemble, des dépenses en équipement nouveau par habitant, montre pourtant que ce n'est pas sur l'acquisition d'actifs durables que La Roque a fait porter le coût du remboursement de la dette. Comme l'illustre clairement ce graphique, notre commune n'a pas investi moins qu'ailleurs sur la période et, mis à part peut être les années 2003 et 2004, s'est même située dans le haut du peloton en la matière.

Figure 2: Evolution des dépenses d'équipement par habitant



#### 4) La Roque, une commune qui investit mal ?

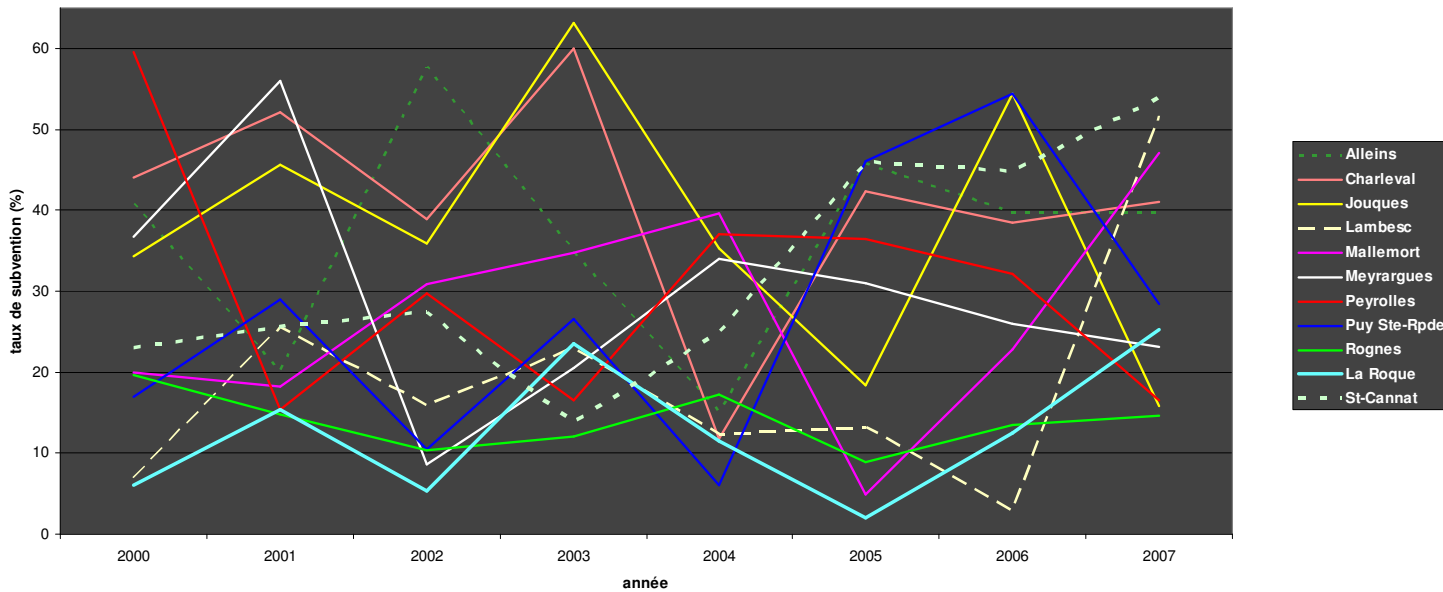
D'aucuns se réjouiront peut-être des investissements quantitativement importants qu'a continué de faire la commune de La Roque durant les années où elle a du rembourser sa dette. Si les investissements ne profitent pas toujours aux citoyens au moment où ils ont effectués, les actifs durables que ces investissements génèrent peuvent, à terme, apporter des bénéfices tangibles aux rocassiers par l'intermédiaire d'équipements publics de qualité (aménagement urbain, station d'épuration, etc.) qu'ils génèrent ou de recettes futures (revente de foncier acquis par investissement). Encore faut-il que les projets financés par ces investissements soient utiles sur le plan de l'intérêt général.

Il est, certes, difficile d'apprécier dans le détail la qualité des projets financés par une commune tant ceux-ci sont variés et divers. Un indicateur qui permet d'apprécier de manière globale la qualité des projets financés par les investissements réside dans la capacité que peut avoir la commune à faire co-financer une partie de ses investissements par des subventions (de l'Etat, du département, de la région ou de la CPA). Lorsque les projets financés par investissement sont considérés comme présentant un intérêt public incontestable, il est relativement aisé pour la commune de les faire co-financer par des subventions. Pour ne donner qu'un exemple, la nouvelle station d'épuration que va faire construire notre commune a de bonne chance de se faire financer à hauteur de 80% par des subventions.

Un indicateur synthétique intéressant de la qualité des projets financés par investissement paraît donc être fourni par **le taux de subvention** que reçoit une commune, en fraction de ses recettes totales d'investissement. Si ce taux est élevé, cela signifie que la commune parvient à faire co-financer une grosse partie de ses investissements, et que ces derniers sont donc jugés utiles par les co-financeurs. Si le taux est bas, on peut en conclure que les projets financés par investissements *ne* sont *pas* jugés utiles par les co-financeurs potentiels, ou, à tout le moins, que la commune n'a pas entrepris d'efforts pour faire co-financer ses projets. Dans les deux cas de figure, obtenir un bas taux de subvention apparaît symptomatique d'une difficulté à bien choisir et mener à terme ses projets d'investissement.

La figure 4 ci-dessous montre l'évolution des taux de subvention (en pourcentage des recettes d'investissements) entre 2000 et 2007 sur les onze communes de notre ensemble. Force est de reconnaître que La Roque d'Anthéron n'affiche pas des taux de subventions mirobolants en comparaisons des autres communes de la région. En 2000, 2001, 2002 et 2005, elle a même été la commune qui a affiché **la pire performance** en matière de fraction de ses recettes d'investissement obtenue sous la forme de subventions. Si la situation a été moins mauvaise en 2003 et en 2007, le meilleur classement qu'ait obtenu notre commune est une modeste 6<sup>e</sup> place. La Roque peut donc mieux faire en matière de sélection et de menée à termes de ses projets d'investissement auxquels elle a consacré, en dépit d'importants remboursements de dette, des sommes considérables.

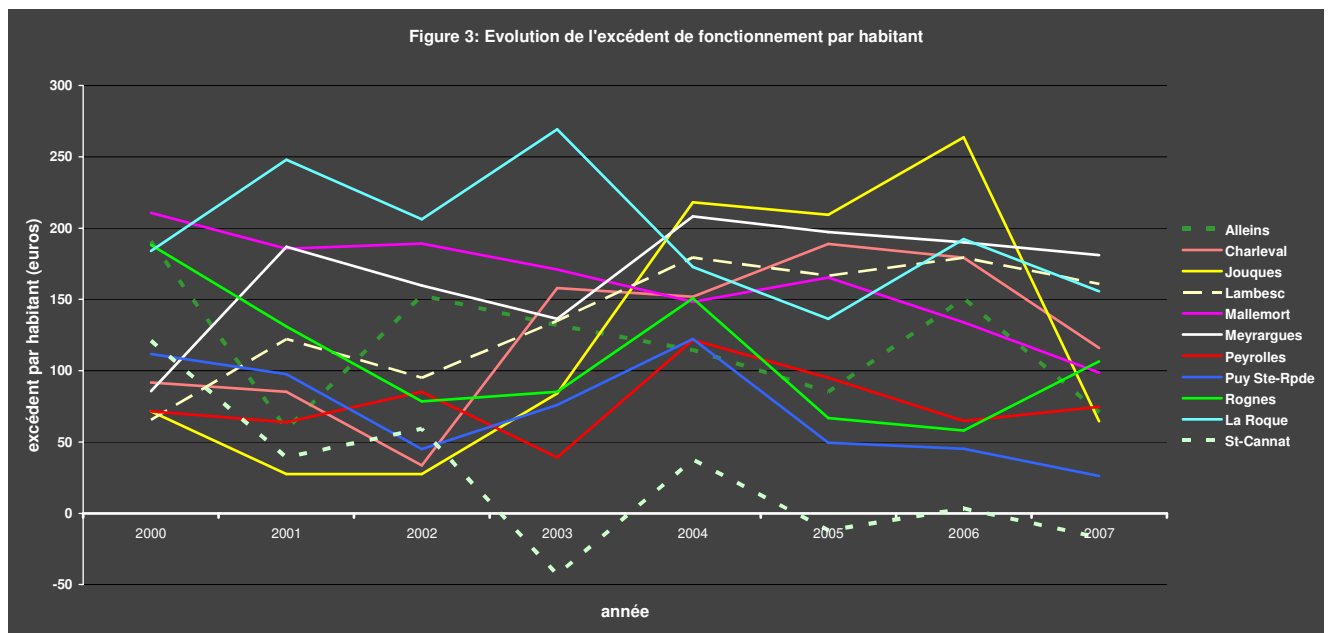
Figure 4: Evolution des taux de subvention



## 5) Un excédent important du compte de fonctionnement

Si l'acquisition d'actifs durables ne semble pas avoir souffert des efforts de remboursement de la dette, sur quel poste budgétaire la commune a-t-elle fait porter ces efforts ?

Pour l'essentiel, les autorités municipales de La Roque d'Anthéron ont financé le remboursement de la dette en réalisant des **excédents dans son budget de fonctionnement**. Un budget municipal se compose en effet de **deux** postes de dépenses et de recettes : le poste de fonctionnement et celui de l'investissement. Le poste d'investissement est constitué, côté dépenses, du remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipements nouveaux (dont le montant par habitant était présenté au tableau 2) et, côté recettes, d'emprunts et de subventions. Le poste de fonctionnement est constitué, pour sa part, côté recettes, du produit des impôts locaux et d'une dotation globale de fonctionnement accordée par l'Etat à chaque commune et, côté dépenses, des charges de fonctionnement, de personnel et des intérêts sur la dette. Puisque La Roque n'a pas dépensé moins, en équipement par habitant, que le reste des communes moins endettées, elle a donc du financer le remboursement accéléré de sa dette en réalisant des excédents de son compte de fonctionnement. En clair, la municipalité de La Roque a prélevé chez les rocassiers plus d'impôts locaux qu'elle ne leur a donné de services de fonctionnement. La figure 5, qui montre l'évolution des excédents du compte de fonctionnement dans les 11 communes de notre ensemble, illustre bien cet état de choses.



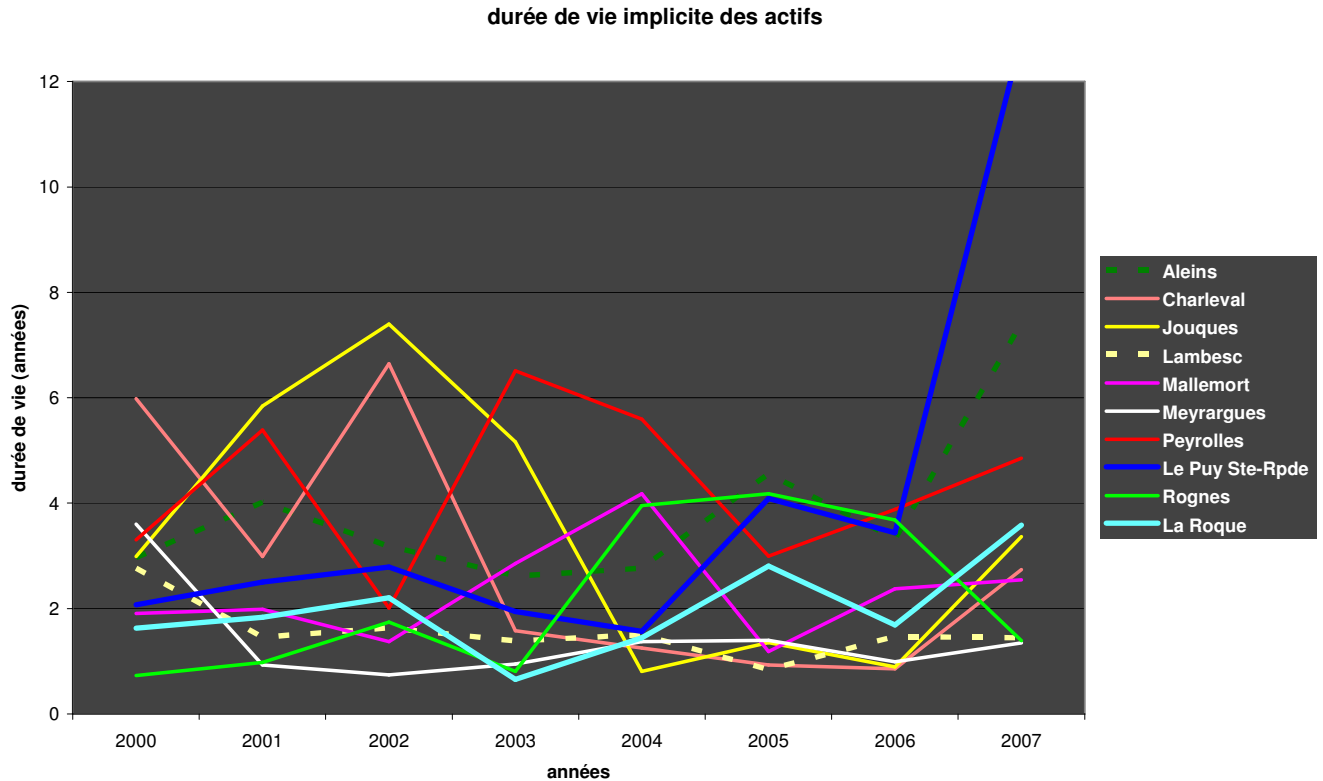
Comme on le constate dans cette figure, La Roque caracolait en tête des communes considérées par l'excédent de fonctionnement par habitant qu'elle réalise sur le dos des contribuables jusqu'en 2003. Si elle a été dépassée en 2004 et 2005 par quelques communes, elle continuait à se situer dans la tête de peloton (juste derrière Meyrargues et Lambesc) à la fin 2007, année où la mairie prélevait, sur chaque rocassier, plus de 160 euros de plus que la valeur des services qu'elle lui fournissait en échange. Dit autrement, chaque rocassier aurait pu obtenir les mêmes services publics municipaux en payant 160 euros de moins. On peut comparer cette situation à celle dont bénéficie le résident de St-Cannat, commune où les excédents du compte de fonctionnement sont modestes et apparaissent même, certaines années, négatifs. Les habitants de St-Cannat reçoivent donc une prestation en service de montant approximativement identique aux impôts dont ils s'acquittent.

Un léger excédent du compte de fonctionnement est, certes, souhaitable pour financer l'amortissement des équipements acquis par les dépenses d'investissements. Les actifs durables s'usent, et il est normal de faire des provisions dans les dépenses courantes pour prévoir le remplacement futur de ces actifs, un peu comme il est normal pour un ménage de d'épargner un peu pour remplacer sa voiture ou faire des travaux sur sa maison. Encore faut-il ne pas épargner excessivement, surtout lorsque l'épargne est financée par des contribuables qui ne sont pas, nous l'avons vu, très fortunés.

Un moyen d'apprécier l'ampleur de l'épargne que permettent de réaliser à la commune les contribuables est de rapporter le montant des excédents du compte de fonctionnement à celui des acquisitions d'actifs nouveaux. En régime de croisière, et en l'absence de dette, une commune ne devrait épargner annuellement que la fraction des sommes investies qui correspond au taux d'usure des actifs acquis de cette commune. Un moyen simple d'apprécier le taux d'épargne d'une commune est donc de le rapporter à ses investissements.

Le graphique suivant montre l'évolution, sur les 10 communes de notre échantillon (à l'exception de St-Cannat), de la **durée de vie implicite** des actifs. Cette dernière est définie précisément par le ratio entre le montant total des investissements dans la commune et

l'excédent positif du compte de fonctionnement. Plus ce ratio est bas, c'est-à-dire plus la rapidité de dépréciation des actifs qui justifierait l'excédent du compte de fonctionnement est grande, plus le taux d'épargne peut être considéré comme élevé.



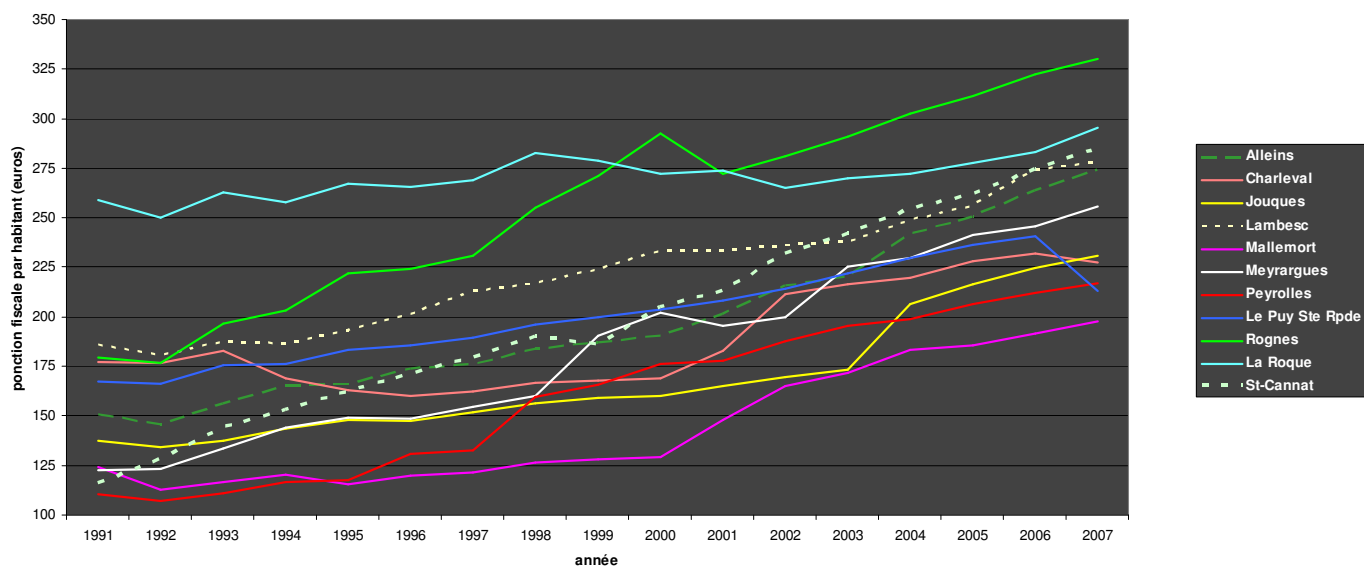
St-Cannat a été enlevée de la présentation à cause du fait qu'elle présente, certaines années, des déficits de son compte de fonctionnement qui l'empêche donc d'épargner pour provisionner l'usure des actifs. Comme le révèle cette figure, La Roque se caractérise, tout au long de la période, par une durée de vie implicite des actifs plutôt faible, même si d'autres communes, comme Charleval et Meyrargues, font montre d'une faiblesse encore plus grande de la durée de vie implicite de leurs actifs. En clair, à La Roque, et mis à part pour les années 2002, 2005 et 2007, l'excédent du compte de fonctionnement ne serait justifié qu'en supposant que les actifs acquis par ses investissements ont une durée de vie inférieure à deux ans. Cette durée de vie est, à l'évidence, inférieure à la durée de vie réelle de ces actifs. Si une durée de vie implicite aussi faible des actifs peut se comprendre dans une période où une commune rembourse une dette, elle perd sa justification lorsque le niveau d'endettement rentre dans la norme. Remarquons que la commune de Lambesc, qui a également entrepris une stratégie de remboursement de sa dette (au départ moins importante que celle de La Roque), présente également une durée de vie implicite de ses actifs faible. Maintenant que la dette de la Roque devient normale, il conviendrait d'abaisser le taux d'épargne afin de redonner un peu d'air aux roccassiers. Ils en ont d'autant plus besoin qu'ils ne sont pas très fortunés, et qu'ils subissent, depuis longtemps, une pression fiscale considérable.

## 5) La Roque, une commune fiscalement pressurée ?

L'équipe municipale en place clame qu'elle a non seulement diminué la dette mais, également, diminué les impôts locaux qui pèsent sur les rocassiers. Qu'en est-il réellement ?

Depuis l'entrée de La Roque dans la Communauté du Pays d'Aix (CPA), l'essentiel des recettes fiscales de notre commune provient de trois types d'impôt locaux : La taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, et la taxe d'habitation. Ces trois impôts représentent donc l'essentiel du coût fiscal que doivent supporter les rocassiers pour vivre à La Roque et y profiter de ses équipements et ses services publics. Les rocassiers s'acquittent de leurs impôts sur la base du logement et/ou de la terre qu'ils occupent ou possèdent sur le territoire de la commune. La taxe d'habitation est ainsi payée au titre de l'occupation d'une habitation, que ce soit comme locataire ou comme propriétaire. L'impôt foncier est payé au titre de la propriété d'un logement tandis que l'impôt sur le foncier non bâti est payé, comme son nom l'indique, au titre de la propriété d'un terrain non bâti. Avant l'entrée de la Roque dans la CPA, la commune percevait également les taxes professionnelles, payées par les entreprises exerçant une activité commerciale sur le territoire de la commune. Depuis l'entrée dans la CPA, la taxe professionnelle est perçue par la CPA (tout comme celle des autres communes membres).

Figure 5: Evolution de la ponction fiscale locale par habitant

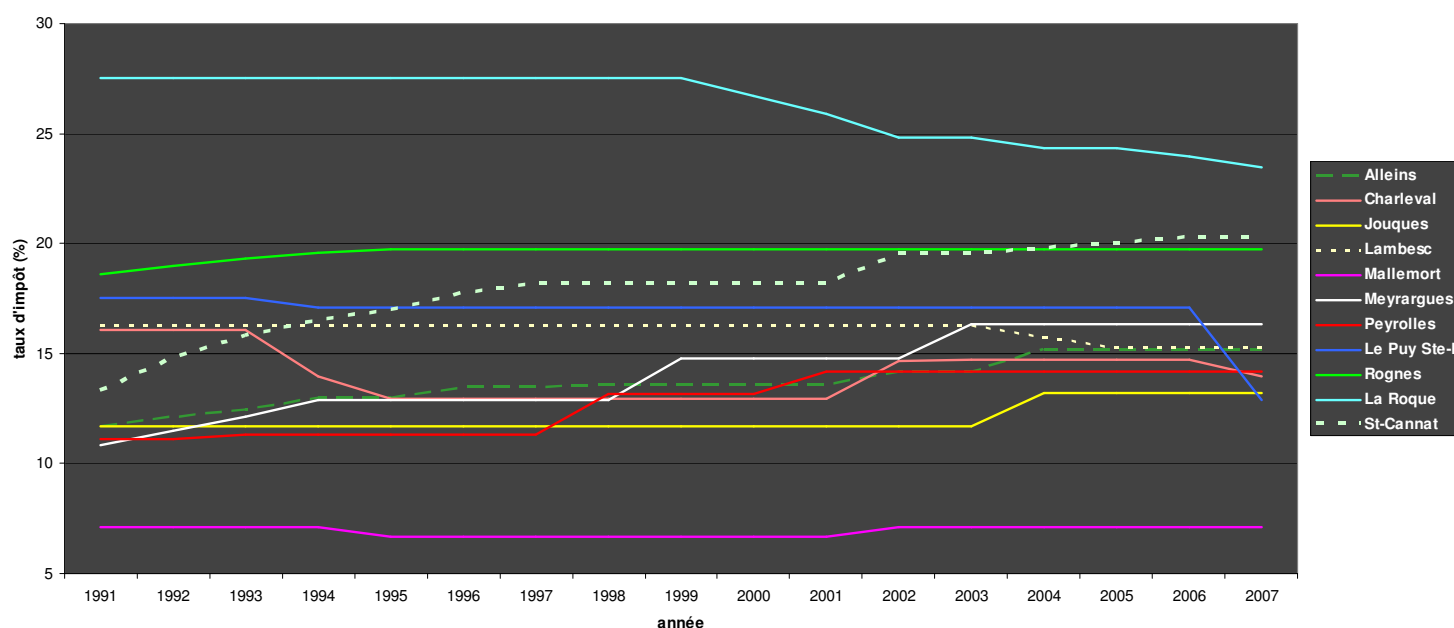


Les impôts prélevés aux rocassiers au titre de ces trois impôts ont-ils diminués sous l'administration municipale de Jean-Louis Turcan comme le prétend le maire ? La réponse à cette question est à l'évidence négative, comme le montre la figure 5 ci-dessus qui présente l'évolution, sur la longue période 1991-2007, de la **ponction fiscale locale totale par habitant** dans les 11 communes considérées. Un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés de cette figure.

D'abord, La Roque est l'une des communes de la région où la pression fiscale par habitant est la plus élevée. La Roque a même été, jusqu'en 1998, la commune qui se plaçait



Figure 7 : évolution des taux d'impôt sur le foncier bâti



Si les taux de taxe d'habitation et de foncier bâti ont bien diminué à La Roque dans les 15 dernières années, force est de reconnaître que les taux de ces deux impôts restent beaucoup plus élevés à La Roque que dans les autres communes de notre ensemble. Cette domination est particulièrement éclatante s'agissant du taux d'impôt sur le foncier bâti, qui place La Roque bonne dernière en 2007, et de loin, avec 23,5% de taux d'impôt. Si la contre performance de La Roque est un peu moins manifeste s'agissant du taux de la taxe d'habitation, force est de reconnaître que, là non plus, La Roque n'est pas un paradis fiscal ! De fait, la seule commune qui présente un taux de taxe d'habitation supérieur à celui de La Roque en 2007 est la commune de Lambesc.

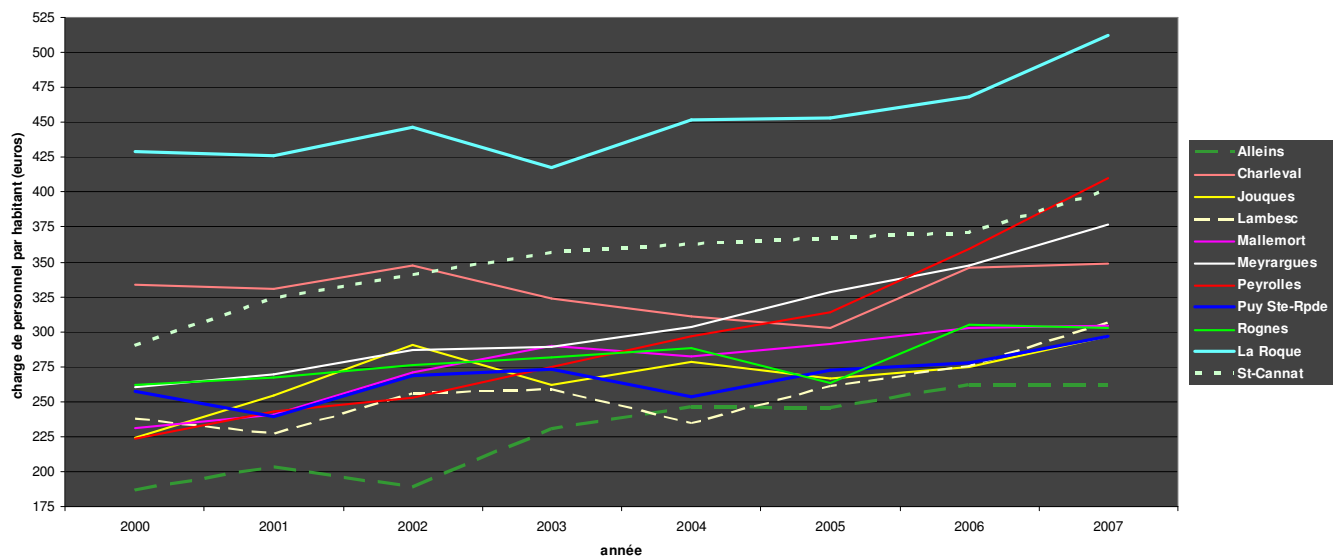
En clair, les rocassiers continuent de payer des impôts très élevés, et la ponction fiscale, qu'on la mesure par les taux d'impôt ou les montants par tête des prélèvements, sont plus élevés à La Roque que dans la plupart des autres communes du secteur. Le prélèvement fiscal par tête a augmenté à La Roque dans les 15 dernières années même si cette augmentation a été un peu plus modeste que celle observée ailleurs. Dans la mesure où cette hausse du prélèvement par tête s'est accompagnée d'une baisse modérée des taux d'impôts, il faut donc en conclure que c'est la valeur administrative des biens fonciers sur lesquels sont assis les taux d'impôt qui s'est accru substantiellement durant la période. La floraison de constructions nouvelles que l'on a observé dans les 15 dernières années est évidemment à l'origine de cet accroissement. La valeur administrative d'une construction nouvelle est, on le sait, beaucoup plus élevée que celle des constructions anciennes qui ne sont que rarement réévaluées. Les nouveaux rocassiers qui se sont installés dans notre commune dans les 10 dernières années ont donc supporté une part importante du fardeau fiscal considérable qu'impose notre commune. Beaucoup d'autres rocassiers seront amenés à faire de tels efforts si les valeurs administratives des biens fonciers sont réévaluées. Il paraît donc urgent, maintenant que le poids de la dette a été ramené à des niveaux raisonnables, que l'excédent du compte de fonctionnement soit diminué et rendu, au moins en partie, aux rocassiers.

Nous venons de voir qu'il reste, à La Roque, des marges importantes de baisse d'impôt que la commune devrait, de façon urgente, utiliser, afin de ramener la ponction fiscale à La Roque à des niveaux comparables à ce qu'elle est dans les communes du voisinage. On rétorquera que la diminution des impôts ne constitue pas le seul moyen de réduction d'un excédent du compte de fonctionnement. Cet excédent peut également être réduit en augmentant les dépenses de fonctionnement. J'aimerais suggérer, dans la prochaine section, que les plafonds de dépenses semblent être atteints à La Roque, s'agissant au moins de la masse salariale. La commune de La Roque supporte, par habitant, une masse salariale bien supérieure à celle des autres communes de notre ensemble.

## 6) Une masse salariale inquiétante ?

La Roque est, nous l'avons vu, une commune où le revenu fiscal médian est bas, et où une fraction importante de la population est pauvre. Il n'est donc probablement pas surprenant que la commune ait choisi d'offrir en nature un certain nombre de services à sa population et ait décidé, pour ce faire, d'embaucher une quantité importante de personnel municipal. Il demeure, cependant, que le coût, par habitant, de la masse salariale à La Roque dépasse, et de loin, tout ce qu'on peut observer dans les autres communes de notre ensemble. La figure 8 ci-dessous illustre l'évolution, sur 2000-2007, de ce coût salarial par habitant.

Figure 8: Evolution de la charge de personnel par habitant



L'écart entre La Roque et les autres communes, y compris celles, comme Charleval, au revenu médian relativement bas, est proprement spectaculaire. En outre, si une tendance légère à la hausse du coût par habitant du personnel municipal est décelable dans toutes les communes, ce n'est qu'à La Roque et à Peyrolles que l'on a observé une accélération aussi brutale de ce coût depuis 2003. Il est évidemment difficile de porter un jugement définitif sur le bien fondé de l'usage qui est fait des sommes considérables qui sont dépensées, à La Roque, en personnel municipal. Il est au moins permis de se poser la question : la qualité des services municipaux dont bénéficie le rocassier moyen justifie-t-elle le supplément de 100 euros qu'il doit payer, par rapport à son homologue de Peyrolles ou de Lambesc - les deux communes qui suivent La Roque dans le palmarès des communes à coût de personnel élevé -

pour en bénéficier ? La qualité des services publics par habitant à La Roque est elle vraiment deux fois supérieure à ce qu'elle est à Alleins, au Puy Ste-Réparate ou à Jouques ?

La Roque doit, me semble t-il réfléchir, aux raisons qui justifient son anomalie caractéristique en matière de coûts par habitant du personnel communal. A tout le moins, il ne me paraît pas utile d'augmenter encore d'avantage ces dépenses en personnel sans un audit approfondi de sa productivité et de sa raison d'être.

## **7) En guise de conclusion**

Les conclusions suivantes me paraissent pouvoir être tirées de l'examen descriptif, présenté dans cette note, des finances publiques de La Roque d'Anthéron

- (i) La dette publique est en passe d'être normalisée à La Roque, même si elle restait, en 2007, encore supérieure à la moyenne.
- (ii) La réduction de la dette a été réalisée par la création d'un excédent important du compte de fonctionnement, et non par une réduction des dépenses d'investissement dont les montants, rapportés à la population, sont restés à La Roque supérieurs à ceux observés dans les autres communes.
- (iii) Les investissements réalisés à la Roque sont moins subventionnés qu'ailleurs, ce qui peut suggérer qu'ils sont, soit jugés moins utiles du point de vue de l'intérêt public, soit moins bien préparés.
- (iv) L'excédent du compte de fonctionnement est d'avantage attribuable à une ponction fiscale trop élevée – les niveaux par habitant et les taux d'impôt locaux sont plus élevés à La Roque que dans toute autre commune du voisinage – qu'à une dépense insuffisante. Il paraît donc impératif de réduire d'avantage les impôts.
- (v) L'importance de la masse salariale à La Roque, tout au moins lorsqu'on la rapporte au nombre d'habitants et qu'on la compare à celle des autres communes, frappe l'imagination. Il paraît donc important qu'une réflexion sérieuse s'engage sur l'efficacité et la raison d'être des différentes catégories de personnel municipal.